



Bureau du
Conseil communal
Tolochenaz

Tolochenaz, le 27 août 2021

Proposition du Bureau : indemnités pour le conseil communal pour la législature 2021-26

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Comme le prévoit la loi sur les communes (article 16), le Bureau du conseil communal vous soumet la proposition suivante concernant les indemnités des membres du Bureau du conseil et du/la secrétaire du conseil ainsi que des personnes appelées à fonctionner au sein du Bureau électoral (votations).

Les propositions ci-dessous diffèrent de celles de la législature précédente. Elles trouvent leur fondement dans le respect des lois et des règlements, à la fois quant à leur forme et à leur esprit et s'inspirent de ce qui se fait dans la plupart des communes vaudoises comparables, notamment celles du district. Elles tiennent compte, en particulier, du respect des deniers publics et du fait que les fonctions des membres du pouvoir délibérant sont fortement ancrées dans la notion d'engagement de milice au service de la Commune.

Concrètement, le Bureau propose de passer à des indemnités forfaitaires pour le/la Président.e et le/la Secrétaire du conseil, des jetons de présence pour toutes les séances ayant trait aux activités du Conseil et un forfait identique pour toutes les personnes agissant dans le cadre du bureau électoral.

1 - Activités liées au Conseil communal

	Législature 2016-21	Législature 2021-26
Président.e	800.- fixe par année 100.- par conseil présidé 75.- de vacation horaire	2000.- fixe par année
Vice-président.e	350.- fixe par année 100.- par conseil présidé 75.- de vacation horaire	60.- par séance (de Bureau) 150.- par conseil présidé
Secrétaire du conseil	200.- fixe par année 350.- par conseil y c. PV 75.- de vacation horaire	3500.- fixe par année 500.- fixe par année pour couverture des frais administratifs
Scrutateur.trice.s	60.- par conseil 75.- de vacation horaire	60.- par conseil 60.- par séance (de Bureau)
Conseiller.ères	60.- par conseil 60.- par séance de commission 60.- rédaction de rapport 50.- fixe annuel pour envoi électronique en lieu et place du courrier postal	60.- par conseil 60.- par séance de commission 60.- rédaction de rapport 50.- fixe annuel pour envoi électronique en lieu et place du courrier postal

2 - Activités liées au Bureau électoral

	Législature 2016-21	Législature 2021-26
Président.e	75.- de vacation horaire	200.- pour un dépouillement de moins de 4 heures
Vice-président.e	75.- de vacation horaire	300.- pour un dépouillement de plus de 4 heures
Secrétaire du conseil	75.- de vacation horaire	
Scrutateur.trice.s	75.- de vacation horaire	
Scrutateurs.trices « citoyen.ne »	200.- par jour (forfait)	

Bureau du Conseil communal

Le Président



Steve Aeschlimann



La secrétaire



Nathalie Laydu

Copie pour information : Municipalité de Tolochenaz